

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 6 juin 2016

16-106

OBJET : Détermination du résultat de l'exercice 2015 de la Communauté de Communes de Charenton/Saint-Maurice – Budget Principal.

PRESENTS :

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------------|
| - ADENOT Dominique | - CIPRIANO Philippe | - LE GUILLOU Patrick |
| - ADOMO Caroline | - CLODONG Nicolas | - LEBEAU Pierre |
| - AMAR Sophie | - COCQ François | - LIBERT-ALBANEL Charlotte |
| - AVOGNON ZONON Clémence | - CROCHETON Florence | - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie |
| - BEAUDOUIN Patrick | - DEGRASSAT Alain | - MARTIN Jacques J.P. |
| - BEGAT Jean-Philippe | - DROUVILLE Sylvain | - MARTINEAU Pascal |
| - BENISTI Jacques Alain | - FACCHINI Monique | - MEDINA Marc |
| - BENSOUSSAN Éric | - FAUTRE Christian | - OUDINET Michel |
| - BERRIOS Sylvain | - FENASSE Delphine | - PANNETIER Gilles |
| - CADEDDU Jean-Luc | - GAILHAC Benoît | - PARRAIN Mary France |
| - CAMPOS BRETILLON Caroline | - GAUTRAIS Jean-Philippe | - PETTENI Henri |
| - CANALES Chantal | - GAUVIN Brigitte | - PINEL Vincent |
| - CAPITANIO Olivier | - GICQUEL Hervé | - PIO Régis |
| - CAPORAL Chrysis | - GRESSIER Jean-Jacques | - RASETTI Christine |
| - CARPENTIER Agnès | - GUIGNARD Jean-Jacques | - ROYER Christel |
| - CARREZ Gilles | - HERBERT Delphine | - RYNINE Christine |
| - CERCLEY Nicole | - HOUDOT Florence | - SPILBAUER Jean-Pierre |
| - CHAMBRE MARTIN Brigitte | - KARACA Sengul | - TOLLARD Virginie |
| - CHARBONNEL Michèle | - KENNEDY Marie | - TRICOCHÉ Annie |
| - CHAULIEU Stéphane | - LAFON Laurent | - VISCARDI Jacqueline |
| - CHETARD Catherine | - LE BIDEAU Dominique | - VOGUET Jean-François |

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

- Monsieur BARNOYER Thierry a donné pouvoir à Madame PARRAIN Mary France
- Monsieur CAILLEREZ Adrien a donné pouvoir à Madame CARPENTIER Agnès
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame ROYER Christel
- Madame CHABOT Sabine a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS Sylvain
- Madame DALLEAU Isabelle a donné pouvoir à Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur DOSNE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Monsieur GAILLARD René a donné pouvoir à Madame CERCLEY Nicole
- Monsieur HERBILLON Michel a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur LAMBERT Gérard a donné pouvoir à Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques
- Monsieur LOUVIGNÉ Robin a donné pouvoir à Monsieur LE BIDEAU Dominique
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Madame KARACA Sengul

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-106-
DE
Date de réception préfecture :

ABSENTS NON REPRESENTES :

- CAMBON Christian
- CHARDIN Sylvie
- DELECROIX Pierre-Michel
- DRAI Carole
- DUVAUDIER Michel
- JEANNE Laurent
- LACHELACHE Nassim
- PASTERNAK Jean-Jacques
- RISPAL Yoann
- ROESH Germain
- SEMO Igor
- TRICOT-DEVERT Sylvie

Soit 77 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GUIGNARD Jean-Jacques

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20160606-16-106- DE Date de réception préfecture :

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 6 JUIN 2016

OBJET: Détermination du résultat de l'exercice 2015 de la Communauté de Communes de Charenton/Saint-Maurice – Budget Principal.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte administratif portant sur le budget principal pour l'exercice 2015,

CONSIDERANT que le Conseil de Territoire a approuvé le compte administratif portant sur le budget principal de l'ex-CCSM pour l'exercice 2015,

CONSIDERANT que le résultat de l'exercice 2015 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le résultat de l'exercice 2015 s'élève à – 4 944 212,49 € auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2014 de + 4 330 693,60 € ce qui porte le résultat cumulé 2015 au montant de – 613 518,89 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le résultat de l'exercice 2015 s'élève à – 487 610,10 € auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2014 de + 631 404,68 € et les restes à réaliser 2015 de 72 298,50 € (dépenses) et 157 048,67 € (recettes) ce qui porte le résultat cumulé 2015 au montant de + 228 544,75 €.

CONSIDERANT que le résultat cumulé des deux sections du budget principal 2015 est donc égal à - 384 974,14 €.

CONSIDERANT qu'il convient que le Conseil de Territoire prenne acte du résultat de l'exercice 2015 du budget principal de l'ex-CCSM,

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du résultat de l'exercice 2015 du budget principal de l'ex-CCSM tel qu'indiqué ci-dessus.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160606-16-106-
DE
Date de réception préfecture :